

DEMANDE D'ADMISSION A L'INTERNAT 2023/2024

1/ ELEVE

NOM.....Prénom :.....Classe rentrée 2023-2024:.....
Origine : Classe en 2022- 2023 :.....Etablissement (si différent du Lycée. P. GAUGUIN).....
Date et lieu de naissance :..... Sexe : Garçon / Fille
N°C.P.S :.....
(Tél.)Portable :.....Adresse
mail :.....
Observations éventuelles justifiant la demande :.....

2/ RESPONSABLE LEGAL

NOM.....Prénom :.....Père, Mère ,Tuteur, autre (précisez).....
Adresse géographique :.....PK.....
Commune/Ile.....
Résidence secondaire sur Tahiti : oui non
OBLIGATOIRE : Téléphone domicile:.....Portable.....Travail.....
Adresse mail :

IMPORTANT:

L'internat est réservé aux élèves sans solution d'hébergement sur Tahiti.

Un correspondant est obligatoire. Il doit être véhiculé et en capacité de loger l'élève interne en cas de force majeure et/ou de non respect du règlementaire intérieur.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner la radiation de l'élève à l'internat.

3/ CORRESPONDANT

NOM.....PRENOM.....Parenté avec l'élève (précisez) :.....
Adresse géographique :.....Localité.....
Téléphone (obligatoire) domicile:.....Portable :.....Travail :.....
Adresse mail :

Les demandes ne faisant pas figurer les coordonnées d'un correspondant ne seront pas prises en compte. Commission d'affectation à l'Internat le 5 juillet 2023.

Signature des responsables légaux

de l'élève

du correspondant

NOM :PRENOM :Classe 2023/2024 :

(Partie réservée à l'administration)

DECISION DE LA COMMISSION D'AFFECTATION : FAVORABLE DEFAVORABLE

LISTE SUPPLEMENTAIRE (si défavorable) : OUI NON

Responsable de l'élève durant le week-end : Père Mère Tuteur Autres, précisez :

Si le responsable de l'élève le week-end est différent du correspondant merci de préciser:

Nom : Prénom : Adresse : Commune :

Tel ou Vini : Email :

ACCUEIL DE L'ELEVE LE WEEK END (WEI) ET LES PETITES VACANCES (PLEI) :

(Priorité donnée aux élèves des archipels éloignés)

La DGEE, en partenariat avec des associations éducatives, propose ce service gratuit aux élèves sans solution d'hébergement le week-end et les petites vacances. Les places étant limitées, les familles devront faire une demande motivée à l'intention du chef d'établissement.

Je souhaite que mon enfant bénéficie du WEI : OUI NON / du PLEI : OUI NON

SORTIES ACCOMPAGNEES

L'élève interne s'engage à participer aux différentes activités proposées dans le cadre de l'internat (notamment le Mercredi après-midi). Ces activités s'intègrent dans le parcours d'éducation culturelle et artistique de l'élève.

SORTIES DU LYCEE

Rappel du Règlement Intérieur de l'internat : En semaine, durant la journée, les élèves internes sont autorisés à sortir du lycée en cas d'absence d'un professeur ou de temps libre entre les cours. Le mercredi après-midi les élèves internes sont également autorisés à sortir de l'établissement de 12h à 16h30.

SORTIE HEBDOMADAIRE FIXE

Chaque élève interne peut bénéficier **d'une seule sortie fixe en semaine** en fonction de son EDT et de possibles activités extérieures. Une lettre des parents ou des correspondants doit être déposée à la rentrée au bureau des CPE pour accord. **Attention** : les élèves trop souvent absents de l'internat pourront perdre leur place en cours d'année et/ou à la rentrée suivante.

Signature des responsables légaux

de l'élève

du correspondant